



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1228-22** - CAMAC : **221166** - Compétence : **ME** - Propriétaires : **METAJ Llomumba et Mema** - Coordonnées géographiques : **2558675/ 1136760** - Lieu-dit : « **Chemin du Crébolaz 5** » - Parcelle N° **1505** - ECA : **782** - Note au recensement architectural : **néant** - Degré de sensibilité au bruit : **II** - Auteur des plans : **B+C INGÉNIEURS SA, ECOFFEY Florian** - Projet :

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CHAUFFÉE ET POSE DE PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES EN TOITURE

Les observations ou oppositions relatives aux dossiers précités doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 25.03.2023 au 24.04.2023

○○○○○

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° **1234-23** - Propriétaires **EYER Peter et Gerlinda** - Lieu-dit : « **Novallette 22** » - Parcelle N° **1005** - ECA N° **625** - Projet : **Installation d'une PAC à l'extérieur**

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 25.03.2023 au 03.04.2023

CONSULTATION DES DOSSIERS :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :** **LE LUNDI DE 14H00 À 17H00**
 DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À
 11H45
 LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN** : cartoriviera.ch/enquetes-publiques



AVIS À LA POPULATION

STATIONNEMENT – PARCELLE N° 1134

La parcelle privée communale n° 1134, située aux abords du quartier des Malliez, est louée à Romande Energie depuis l'automne passé. Des travaux ont lieu actuellement sur ce terrain, par romande Energie, pour y créer des places de stationnement qui seront dévolues aux sociétés installées dans le bâtiment de Romande Energie, route d'Evian 39.

La parcelle sera prochainement mise à ban, de sorte que les stationnements illicites seront dénoncés auprès de notre Autorité.

○○○○○

DÉCHETS ALIMENTAIRES – DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de réduire le contenu de vos sacs poubelles en jetant vos restes alimentaires dans les 6 conteneurs GastroVert dispersés sur le territoire communal. Des sacs biodégradables sont à votre disposition aux points de collecte et doivent y être déposés. **Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans les conteneurs pour déchets verts.**

Les conteneurs pour déchets verts de la déchetterie et de Crebelley sont prévus pour la récolte des branches, tailles de haies, gazon, déchets de jardin, fleurs, en quantité « raisonnable ». En cas de débarras importants de déchets verts, prenez contact avec la voirie au 079.438.64.43 pour récupérer une carte d'accès à la SATOM à Villeneuve.

○○○○○

La Commune de Noville soutient le festival Trottinette qui aura lieu à Aigle les 06-07 mai 2023 :

**FESTIVAL
TROTTINETTE**
DU SPECTACLE POUR ENFANTS

**LES PETITS CHANTEURS
À LA GUEULE DE BOIS
GAËTAN**

**MARIONNETTES
CHANSONS
CLOWNS
MAGIE**

**ANIMATIONS EXTÉRIEURES
GRATUITES**

**6-7 MAI 2023
AU CHÂTEAU D'AIGLE**

**BILLETTERIE ET
RENSEIGNEMENTS :** Association Touristique 024 466 30 00
Aigle-Leysin-Col des Mosses info@aigle-tourisme.ch **trottinette.ch**